



Légende

Aires différenciées

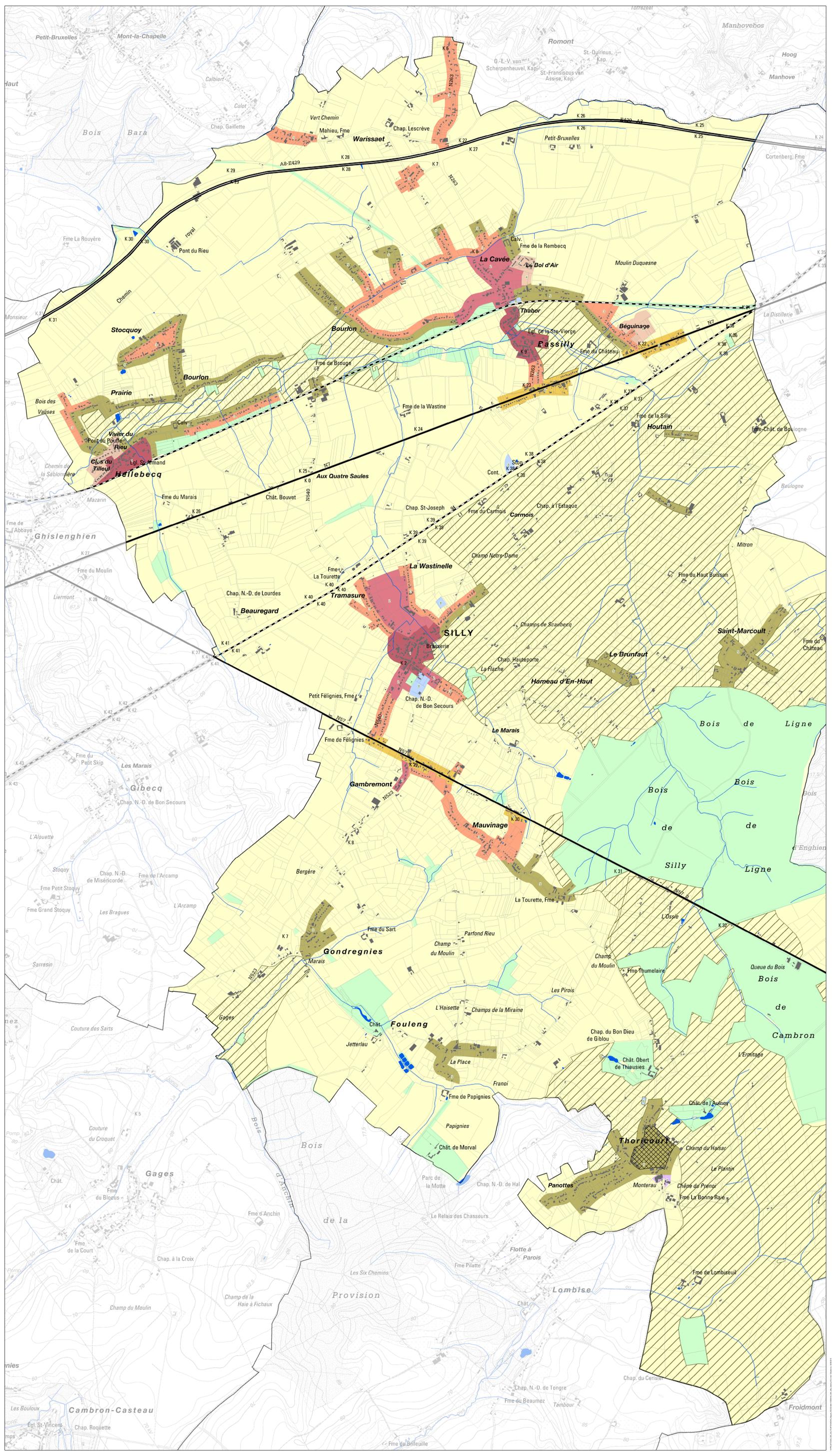
- A1. Aire de bâti villageois - Centre
- A2. Aire de bâti villageois - Extension
- A3. Aire de bâti - Pavillonnaire
- A4. Aire de bâti des Ensembles homogènes
- A5. Aire de bâti d'intérêt paysager
- A6. Aire de bâti sur Grands axes
- A7. Aire de bâti à caractère Economique
- A8. Aire de bâti à caractère Communautaire
- A9. Aire de bâti à caractère Récréatif
- A10. Aire Rurale
- A11. Aire Rurale de Structuration paysagère
- A12. Aire de Structuration paysagère

Périmètres

- Périmètre nécessitant une réflexion d'ensemble

Réseaux

- Autoroute
- Route de liaison
- Chemin de fer



REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SILLY

RCU

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du _____ Par ordonnance _____

Le Directeur général FF, C. Huys Le Bourgmestre, C. Ledercq

Le Collège communal certifie que le présent règlement communal d'urbanisme a été soumis à l'examen du public du _____ Par ordonnance _____

Le Directeur général FF, C. Huys Le Bourgmestre, C. Ledercq

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du _____ Par ordonnance _____

Le Directeur général FF, C. Huys Le Bourgmestre, C. Ledercq

Approuvé par Arrêté ministériel du _____ Le Ministre, _____

Carlo Di Antonio

CARTE DES AIRES DIFFÉRENCIÉES

EDITION : **Septembre 2015**

SOURCES : BDD 4 : Plan des Régions Phares - 8/2008
 BDD 5 : Le Règlement de l'Etat - 18/08/2009
 BDD 11 : Le Règlement de l'Etat - 18/08/2009
 IGN : Carte de l'Etat - 18/08/2009

MATRE DOEUVRE : **COMMUNE DE SILLY**
 Place communale n°118 à 7830 Silly
 Tél : 068-25 05 99
 Fax : 068-25 05 39
 Adresse internet : <http://www.silly.be>

AUTEUR DE PROJET : **ICDSD**
 Institut de Coopération et de Développement Durable
 Conception et gestion de projets communautaires
 Avenue de la République 100
 1050 Brussels
 Tél : 02 204 61 11
 Email : icdspd@icdspd.be
 Web : www.icdspd.be